



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 30 mars 2018

Objet : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2018 A L'ASSOCIATION « A SECONDE VUE »**

L'an deux mil dix huit, le 30 mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 23 mars 2018

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOURDARIAS, BELIN DI STEPHANO, CAMPANALE, CHEVROT, GEROMIN, GRANGEAT, GODEFROY, GROS, HYVRARD, MORAND MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, LORIMIER, PEYRONNARD

Présents : 21
Absents : 8
Votants : 28

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. BRUNELLO), DEPETRIS (pouvoir à Mme. MORAND), FRAGOLA (pouvoir à Mme. CHEVROT) MM. LE PENDEVEN, GENDRIN (pouvoir à Mme. GODEFROY), GLOECKLE (pouvoir à M. PEYRONNARD), PAGES (pouvoir à M. GAY), MULLER (pouvoir à Mme. BELIN DI STEPHANO)

M. Vincent GAY a été élu secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L1611-4, L2121-29, et L2311-7 ;

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Monsieur l'adjoint chargé de la culture rappelle que le festival - Art Science et citoyenneté - est un projet de « vulgarisation scientifique » porté par l'association « A seconde vue ».

Cette rencontre a comme objectifs de développer l'esprit critique pour mieux comprendre les flux d'informations, dépasser les croyances et les premières impressions. Le festival aura lieu les 9, 10 et 11 mars 2018 entre Crolles et Bernin. Il est ouvert à tous ainsi qu'aux scolaires des 2 communes associées.

Ce projet est piloté par un collectif d'artistes amateurs et scientifiques professionnels, représenté par M. Alain Jourdan, actuellement président de l'association Lezart en vie, structure associée au projet.

Les activités prévues à Crolles au PROJO sont les suivantes :

- Vendredi 9 mars : spectacle « cerveau lent » pour 50 enfants des écoles de la commune,
- Dimanche 11 mars : 2 Ateliers « remue-méninges » à 10 h et 14 h 30. Une participation de 15 euros est demandée par atelier.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 3 500 euros correspondant essentiellement aux coûts des interventions scientifiques professionnelles de l'association. La part Crolloise correspondant au budget de programmation est de 1 950 euros.

Afin de participer aux frais d'organisation du spectacle scolaire et soutenir cette première édition du festival sur le territoire communal, l'association « A seconde vue »,

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 650 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
Crolles, le 06 avril 2018
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.